ANX043 · ANNEXES DÉDIÉES

Les fournaises babyloniennes et l’exécution par le feu

Daniel 3 désigne à plusieurs reprises la fournaise par l’expression araméenne ’attûn nûrā’ yāqidta’, que l’on peut rendre par « fournaise de feu ardent »…

LECTURE
21 min

RÉFÉRENCES
20

LIVRES CITÉS
5

PUBLIÉE
27/10/2026

MISE À JOUR
29/10/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Le terme araméen employé dans Daniel 3 2
2. L’importance des fours dans la civilisation mésopotamienne 3
3. Nebucadnetsar et les grands travaux de Babylone 3
4. Peut-on identifier la fournaise à un four à briques ? 3
5. Les différentes ouvertures possibles 5
6. Pourquoi les soldats meurent-ils alors que Nebucadnetsar peut ensuite s’approcher ? 5
7. Le témoignage particulièrement important de Jérémie 29 6
8. Ce que Jérémie 29 permet d’établir 6
9. La nature exacte du supplice de Jérémie 29 6
10. Le feu comme châtiment dans l’Ancien Testament 7
11. La surchauffe ordonnée par Nebucadnetsar 7
12. Une température exacte est impossible à déterminer 7
13. La mort des exécutants comme donnée de contrôle 9
15. Une donnée historique et un miracle doivent être distingués 9
14. L’état des vêtements renforce la même conclusion 9
16. Conclusion 10

1. Le terme araméen employé dans Daniel 3

Daniel 3 désigne à plusieurs reprises la fournaise par l’expression araméenne *ʾattûn nûrāʾ yāqidtaʾ*, que l’on peut rendre par « fournaise de feu ardent » ou « fournaise ardente ».

Le terme *ʾattûn* désigne un four ou une fournaise susceptible d’atteindre une température importante.

Le récit ne précise cependant jamais la fonction initiale de cette installation.

Il est donc préférable de parler simplement d’une « fournaise » plutôt que d’affirmer qu’il s’agissait nécessairement d’un four à briques, d’un four métallurgique ou d’une installation spécialement construite pour les exécutions.

2. L’importance des fours dans la civilisation mésopotamienne

L’usage des fours était indispensable dans la Mésopotamie ancienne.

La région disposait abondamment d’argile, tandis que la pierre et le bois de construction étaient moins facilement disponibles dans certaines zones. La brique constitua donc l’un des matériaux fondamentaux de l’architecture mésopotamienne.

Deux procédés principaux pouvaient être utilisés : le séchage des briques au soleil et leur cuisson.

Les briques cuites étaient particulièrement utiles pour les constructions exposées à l’humidité ou nécessitant une plus grande résistance.

Les grands programmes architecturaux des souverains néo-babyloniens exigeaient ainsi une production considérable de matériaux.

L’existence de fours de grande capacité dans l’environnement babylonien ne présente donc aucune difficulté historique particulière.

3. Nebucadnetsar et les grands travaux de Babylone

Nebucadnetsar II est particulièrement associé aux grands travaux de construction de Babylone.

Son règne fut marqué par la restauration et l’embellissement de temples, de palais, de fortifications et d’ouvrages monumentaux.

Les inscriptions royales de Nebucadnetsar accordent d’ailleurs une place importante à son activité de bâtisseur.

Dans ce contexte, la production de briques cuites et l’utilisation de grandes installations de cuisson appartenaient à l’environnement matériel de son époque.

Cette observation ne démontre pas que la fournaise de Daniel 3 appartenait à un chantier royal. Elle montre simplement que la présence d’une grande installation capable de produire une chaleur intense est parfaitement compatible avec le cadre néo-babylonien du récit.

4. Peut-on identifier la fournaise à un four à briques ?

L’hypothèse est souvent proposée.

Un four à briques présente plusieurs caractéristiques qui peuvent être rapprochées du récit : il doit produire une chaleur intense, permettre l’introduction de combustible et disposer d’un espace où sont placés les matériaux à cuire.

Certains types de fours comportent également différentes ouvertures, ce qui pourrait aider à comprendre comment les condamnés sont jetés dans le feu tandis que Nebucadnetsar peut ensuite observer ce qui se passe et s’approcher d’une ouverture (Daniel 3.23-26).

Mais ces rapprochements ne suffisent pas à identifier avec certitude la fournaise.

Daniel ne dit jamais : « four à briques ».

La conclusion doit donc rester limitée : **un grand four à usage industriel constitue une possibilité raisonnable, mais sa fonction exacte demeure inconnue.**

5. Les différentes ouvertures possibles

Le récit fournit néanmoins quelques indications fonctionnelles.

Les trois hommes sont « jetés » dans la fournaise (Daniel 3.21-23).

Nebucadnetsar peut ensuite regarder et apercevoir des personnages marchant au milieu du feu (Daniel 3.24-25).

Enfin, il « s’approcha de l’entrée de la fournaise ardente » et ordonna aux trois hommes d’en sortir (Daniel 3.26).

Ces indications sont compatibles avec une installation possédant une ouverture permettant l’introduction des condamnés et une autre zone d’accès ou d’observation.

Dans certains fours antiques, le combustible pouvait être introduit dans une partie inférieure tandis qu’une ouverture supérieure ou latérale permettait d’accéder à la chambre de cuisson.

Il serait néanmoins impossible de reconstruire un plan précis de la fournaise uniquement à partir de Daniel 3.

6. Pourquoi les soldats meurent-ils alors que Nebucadnetsar peut ensuite s’approcher ?

Daniel 3.22 précise que les flammes tuent les hommes chargés de jeter les trois Judéens dans la fournaise. Daniel 3.26 rapporte pourtant que Nebucadnetsar s’approche ensuite de son entrée.

Il n’existe pas nécessairement de contradiction entre les deux indications.

Les soldats doivent s’approcher suffisamment de la zone la plus dangereuse pour jeter les condamnés dans le feu. Nebucadnetsar peut ensuite se tenir devant une autre ouverture ou à une distance différente.

Le texte ne précise ni les distances, ni la configuration du four, ni le temps écoulé.

Il serait donc artificiel de chercher à résoudre la question par des calculs thermiques précis que le récit ne permet pas.

L’information essentielle demeure que la chaleur était réellement mortelle pour les exécutants, tandis que les trois condamnés demeurèrent indemnes.

7. Le témoignage particulièrement important de Jérémie 29

La comparaison biblique la plus significative se trouve dans Jérémie 29.

Le prophète adresse une lettre aux Judéens déportés à Babylone (Jérémie 29.1-4). Il y dénonce notamment deux faux prophètes, Achab fils de Kolaja et Sédécias fils de Maaséja.

Jérémie annonce :

« Nebucadnetsar, roi de Babylone, les fera mourir sous vos yeux » (Jérémie 29.21).

Le verset suivant précise la nature de leur supplice. Les exilés utiliseront leur sort dans une formule de malédiction faisant référence aux hommes « que le roi de Babylone a fait griller au feu » (Jérémie 29.22).

Ce passage est particulièrement important parce qu’il associe explicitement trois éléments également présents dans Daniel 3 :

Nebucadnetsar ;

Babylone ;

une exécution par le feu.

8. Ce que Jérémie 29 permet d’établir

Jérémie 29.22 ne raconte pas l’épisode de Daniel 3 et ne mentionne ni Shadrak, ni Méshak, ni Abed-Nego.

Il ne faut donc pas confondre les deux événements.

Le texte fournit cependant une donnée indépendante à l’intérieur du corpus biblique : sous Nebucadnetsar, des hommes pouvaient être condamnés à une mort utilisant le feu.

Cette information renforce considérablement la plausibilité contextuelle de Daniel 3.

L’exécution par le feu n’apparaît plus comme une peine inventée uniquement pour les besoins du récit de la fournaise. Jérémie connaît lui aussi une telle pratique sous le même souverain et dans le même environnement babylonien.

9. La nature exacte du supplice de Jérémie 29

La formulation de Jérémie 29.22 doit néanmoins être utilisée avec précision.

Le texte indique que les deux hommes furent « grillés » ou « rôtis » au feu. Il ne précise pas qu’ils furent jetés dans la même catégorie de fournaise que celle décrite dans Daniel 3.

Il serait donc excessif d’affirmer que Jérémie 29 prouve l’existence du modèle exact de four utilisé contre les trois Judéens.

Ce que Jérémie confirme est plus limité mais néanmoins significatif : **la mise à mort par le feu appartient au contexte des sanctions attribuées à Nebucadnetsar.**

10. Le feu comme châtiment dans l’Ancien Testament

Le recours au feu comme sanction n’est pas limité à Babylone.

Genèse 38.24 rapporte la proposition de brûler Tamar après une accusation d’immoralité sexuelle.

Lévitique 20.14 et 21.9 mentionne également le feu dans certaines sanctions de la législation israélite.

Josué 7.25 rapporte que le corps d’Acan et ce qui lui appartenait furent brûlés après son exécution.

Ces textes appartiennent à des contextes juridiques et historiques différents et ne doivent pas être confondus avec Daniel 3.

Ils montrent néanmoins que l’association entre condamnation et feu était connue dans le monde biblique.

11. La surchauffe ordonnée par Nebucadnetsar

Daniel 3.19 affirme que le roi ordonne de chauffer la fournaise « sept fois plus » qu’à l’ordinaire.

Cette expression ne doit probablement pas être comprise comme une mesure scientifique précise.

Pour multiplier exactement une température par sept, il faudrait disposer d’une définition numérique de la température initiale et d’un instrument permettant de mesurer le résultat, ce qui ne correspond évidemment pas au langage du récit.

L’expression signifie plus naturellement que la fournaise doit être chauffée avec une intensité exceptionnelle, voire maximale.

Le chiffre sept peut renforcer cette idée de plénitude ou d’intensité complète.

Mais cette dimension littéraire n’annule pas la réalité de l’augmentation du feu : Daniel 3.22 affirme explicitement que la chaleur devient suffisamment intense pour tuer les exécutants.

12. Une température exacte est impossible à déterminer

Il est parfois tentant d’attribuer à la fournaise une température précise, par exemple 800, 1 000 ou 1 200 °C.

De tels chiffres doivent être évités dans l’analyse du texte.

La température dépendrait de nombreux paramètres inconnus :

- nature du combustible ;
- quantité d’air disponible ;
- système de tirage ;
- dimensions du four ;
- matériaux constituant les parois ;
- durée de chauffe ;
- emplacement des personnes par rapport au foyer.

Daniel ne fournit aucune de ces informations.

Une température exacte ne peut donc pas être calculée.

La seule conclusion légitime est que le récit décrit une chaleur suffisamment intense pour provoquer rapidement la mort des hommes exposés aux flammes.

13. La mort des exécutants comme donnée de contrôle

La mort des soldats joue un rôle essentiel dans le récit.

Sans Daniel 3.22, on pourrait théoriquement imaginer que la fournaise n’était pas suffisamment chaude pour tuer immédiatement les condamnés.

Le texte élimine précisément cette possibilité.

Les hommes qui s’approchent du feu meurent.

La chaleur exerce donc normalement son effet destructeur.

Lorsque Shadrak, Méshak et Abed-Nego demeurent indemnes, leur survie ne peut pas être attribuée, dans la logique narrative, à une défaillance de la fournaise.

Le miracle ne consiste pas dans l’absence de feu, mais dans l’absence d’effet du feu sur ceux que Dieu protège.

15. Une donnée historique et un miracle doivent être distingués

L’analyse historique de la fournaise permet d’établir plusieurs éléments de vraisemblance :

l’existence de fours puissants est compatible avec la civilisation babylonienne ;

les grands travaux de construction de Nebucadnetsar supposent l’utilisation importante de techniques de cuisson ;

Jérémie 29.22 atteste l’exécution par le feu sous Nebucadnetsar.

Ces données peuvent éclairer le cadre historique.

Elles ne démontrent cependant pas archéologiquement le miracle de Daniel 3.

Le miracle appartient au témoignage du texte : le feu, normalement mortel, cesse d’exercer son pouvoir sur les trois hommes.

Une étude académique n’a pas besoin de confondre ces deux niveaux. Elle peut montrer que le cadre matériel de l’épisode est historiquement plausible tout en reconnaissant que la délivrance surnaturelle constitue l’affirmation théologique et historique propre du récit biblique.

14. L’état des vêtements renforce la même conclusion

Daniel 3.27 poursuit la démonstration.

Après leur sortie, les dignitaires constatent que les cheveux des trois hommes n’ont pas brûlé, que leurs vêtements ne sont pas endommagés et qu’ils ne portent même pas l’odeur du feu.

Ces précisions rendent particulièrement difficile, à l’intérieur du récit, une explication reposant sur une simple survie exceptionnelle.

Des hommes pourraient éventuellement survivre pendant un temps très court à une exposition

accidentelle aux flammes tout en subissant des brûlures.

Daniel décrit autre chose : une préservation intégrale.

Le feu est suffisamment violent pour tuer les soldats, mais il ne brûle même pas les cheveux ou les vêtements des condamnés.

16. Conclusion

La fournaise de Daniel 3 s’intègre sans difficulté au contexte matériel de la Mésopotamie néo-babylonienne, même si sa fonction habituelle et sa construction exacte restent inconnues.

L’hypothèse d’un grand four industriel, éventuellement associé à la cuisson des briques, est plausible mais ne peut être démontrée à partir du texte.

L’élément historique le plus significatif demeure Jérémie 29.21-22. Ce passage témoigne indépendamment, dans un contexte directement lié aux exilés de Juda, de condamnés que Nebucadnetsar fit mettre à mort par le feu.

Daniel 3 ne décrit donc pas un mode d’exécution sans parallèle dans le contexte biblique du souverain babylonien.

Mais le centre du récit demeure ailleurs : **la fournaise fonctionne normalement, au point de tuer les hommes qui s’en approchent ; ce qui est extraordinaire n’est pas le feu, mais le fait que celui-ci perde tout pouvoir sur Shadrak, Méshak et Abed-Nego.**

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX042 - La plaine de Dura : localisation et contexte géographique https://schilo.org/anx042-la-plaine-de-dura-localisation-et-contexte-geographique/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX044 - Le quatrième personnage : ange, théophanie ou christophanie ? https://schilo.org/anx044-le-quatrieme-personnage-ange-theophanie-ou-christophanie/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx043-les-fournaises-babyloniennes-et-lexecution-par-le-feu/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.